



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Soutien à la numérisation de l'offre culturelle

Question écrite n° 32264

### Texte de la question

Mme Florence Provendier interroge Mme la ministre de la culture sur la numérisation de la culture. Depuis quelques années, les œuvres culturelles ont été rendues accessibles grâce à des opérations de numérisation. Cela fut d'abord développé par des organismes privés cherchant de nouveaux débouchés commerciaux avant d'être proposé par de nombreuses institutions publiques visant à diffuser la culture. La numérisation modifie profondément le rapport à la culture de la conception de l'œuvre jusqu'à sa réception par le public. La politique culturelle française depuis le début de ce quinquennat vise à rendre la culture plus accessible à tous et particulièrement à la jeunesse grâce notamment au pass culture mais aussi à des investissements sur les territoires dans des musées numériques comme les « micro-folies ». À Issy-les-Moulineaux, par exemple, une des 200 micro-folies a vu le jour en septembre 2019, mettant à disposition plus de 500 chefs-d'œuvre en version numérique et en 3D. 3 millions d'euros avaient été budgétés pour leur déploiement au cours de l'année 2020. La crise sanitaire de la covid-19 a bouleversé les plans d'investissement pour le monde culturel confronté à des contraintes sanitaires lourdes. Le numérique comme l'audiovisuel s'imposent donc comme des leviers de croissance puissants. Plusieurs projets peuvent d'ores et déjà voir le jour avec l'aide de l'État et des collectivités : l'équipement des salles de spectacles d'outils de retransmission en direct, le développement de la numérisation des catalogues et des fonds d'archives, les visites interactives sur le modèle des micro-folies, l'accès à une large offre numérique pour les détenteurs du pass culture... À cette liste non exhaustive pourraient s'ajouter de nombreux autres projets que les créateurs développent chaque jour pour aller à la rencontre de leur public. Le plan de relance accordera 2 milliards d'euros à la culture et Mme la ministre a indiqué vouloir accélérer la transition numérique. Elle souhaiterait donc connaître les objectifs précis et les moyens qui seront alloués pour favoriser les initiatives numériques, qu'elles soient publiques ou privées, afin de soutenir la culture et lui assurer de nouveaux débouchés.

### Texte de la réponse

Le plan de relance pour la culture de 2 Mds€ permettra de soutenir le patrimoine dans les territoires, de favoriser la reprise du spectacle vivant et la reconquête du modèle de création, ainsi que de consolider les grandes filières économiques culturelles. Au sein de ces priorités, le soutien aux initiatives numériques tient une place majeure. 70 M€ sont identifiés pour rénover les écoles de l'enseignement supérieur culturel : un plan de digitalisation de 5,6 M€ permettra notamment un important investissement pour faire face à l'obsolescence des capacités d'enseignement à distance. Concernant la filière livre (53 M€), le renforcement du « plan livre » vise à lutter contre les effets les plus durables de la crise sanitaire, mais également à accompagner les mutations nécessaires de la filière. Au-delà de l'opération « Jeunes en librairies » et du financement des achats de livres auprès des librairies par les bibliothèques publiques, les librairies seront soutenues pour développer leurs outils numériques de vente à distance. Enfin, la dotation globale de décentralisation en faveur des bibliothèques sera renforcée temporairement afin de poursuivre le plan d'extension des horaires d'ouverture et réaliser de grands investissements structurants. Les filières culturelles stratégiques (presse, cinéma et audiovisuel, livre, audiovisuel public...) sont lourdement impactées par la crise et, malgré un fort potentiel de croissance, elles ont

été particulièrement frappées par la crise sanitaire, qui a mis en lumière leur fragilité et leur retard en matière de distribution numérique. Leur consolidation et leur modernisation (428 M€) constituent un enjeu de diffusion de l'offre culturelle, de vitalité économique territoriale avec un impact favorable sur l'emploi et la croissance et de compétitivité internationale. Alors que la France peut s'appuyer sur un savoir-faire, une histoire et un patrimoine culturels reconnus internationalement, son positionnement dans l'environnement numérique mondial doit se renforcer. Concernant spécifiquement la presse, le plan filière presse (140 M€) permettra notamment d'accompagner la restructuration du parc d'imprimeries de la presse, notamment pour le réseau de la presse quotidienne régionale. En soutien à l'investissement, la dotation du fonds stratégique pour le développement de la presse sera massivement renforcée (+45 M€). Pour toutes les industries culturelles et créatives (400 M€ au titre du 4e programme d'investissements d'avenir sur 5 ans), le plan de relance permet de développer une stratégie d'avenir répondant à la problématique d'accès des industries culturelles et créatives (ICC) françaises aux opportunités économiques indispensables à leur relance, notamment en termes de visibilité dans l'environnement numérique mondial où les grands acteurs de l'Internet, en majorité extra-européens, concentrent une grande partie des usages culturels. Le ministère de la culture porte, en liaison avec le secrétariat général pour l'investissement, le ministère de l'économie, des finances et de la relance et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, une stratégie globale visant à court et moyen terme à accélérer la transition numérique des ICC, à renforcer leur place dans l'économie mondiale numérique et à améliorer leur résilience. Elaborée dans le cadre des États généraux des ICC, lancés par le Président de la République l'an dernier, cette stratégie sera dotée d'une enveloppe de 40 M€ sur 5 ans dans le cadre du 4e programme d'investissements d'avenir. Elle s'appuiera sur la mise en place, prochainement, d'un comité stratégique de filière « industries culturelles et créatives ».

## Données clés

**Auteur :** [Mme Florence Provendier](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (10<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32264

**Rubrique :** Culture

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 septembre 2020](#), page 6397

**Réponse publiée au JO le :** [6 avril 2021](#), page 2987